

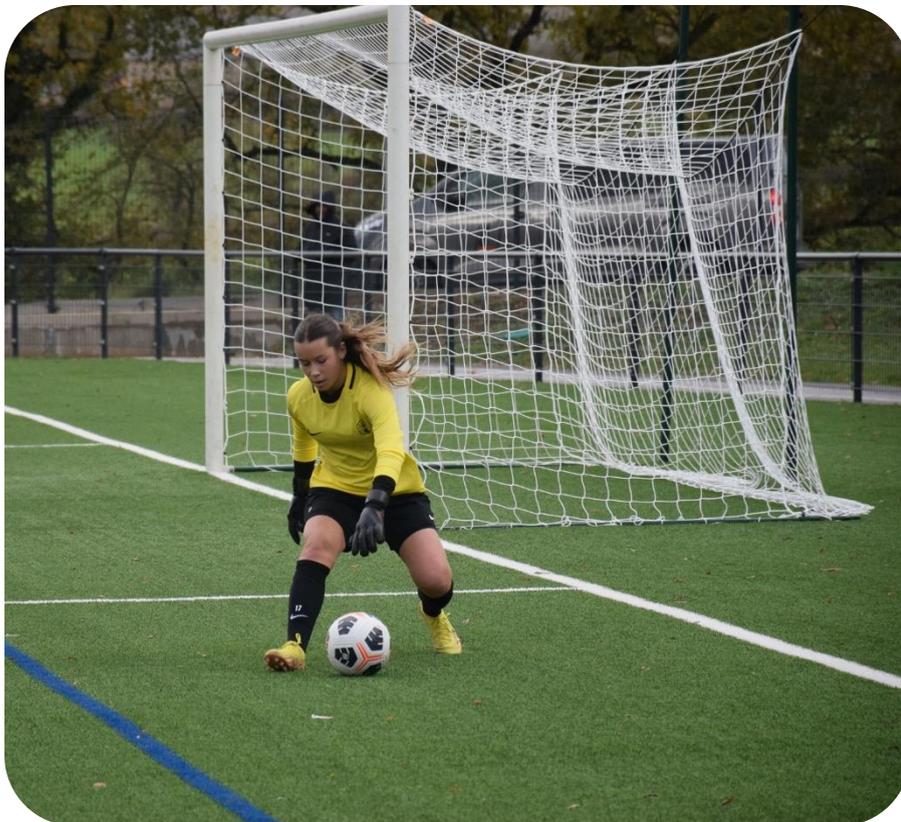
Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



OFFICIEL 66 N°11 DU 18/10/2024
SAISON 2024/2025

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66
Saison 2024/2025

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :



06 10 84 48 53

L'OFFICIEL 66 N°11 DU 18/10/2024
SAISON 2024/2025

ASSURANCE

Lancement des nouveaux espaces licenciés

Pour simplifier les démarches d'assurance des licenciés, Helmett Sport lance son espace en ligne, disponible sur le site [Helmett Sport](#)

Avec ce nouvel espace, les clubs n'auront plus besoin d'aller sur Assurfoot pour déclarer les sinistres de leurs licenciés ; les licenciés pourront eux-mêmes faire leur déclaration de sinistre en ligne.

Sur ce nouvel espace, les licenciés pourront désormais :

- Déclarer eux-mêmes un sinistre en ligne en cas d'accident,
- Accéder aux garanties incluses dans leur licence,
- Souscrire à des garanties complémentaires pour renforcer leur protection.

Pour chaque nouvelle déclaration de sinistre effectuée par un licencié, le club concerné recevra un e-mail de notification de la part d'**Helmett Sport**.

Cet e-mail contiendra les informations principales déclarées par le licencié ainsi qu'un lien permettant au club de donner ses observations et de valider la déclaration.

Pour accéder à ce nouvel espace, c'est très simple

Chaque licencié pourra **se connecter avec son identifiant FFF** et une licence valide.

Une vidéo de présentation est disponible sur le site du District des P-O et de la Ligue d'Occitanie pour découvrir ce nouvel espace en image.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 15/10/23 – PV N°9

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ (excusé)

Présents : Jean-Luc GARCIA, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Miguel GONZALEZ

Assistent aux tirages : RF CANOHES TOULOUGES, PAC

Tirages effectués par : Marc WATTELLIER

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CHAMPIONNATS SENIORS

4^{ème} TOUR DE COUPE D'OCCITANIE

4^{ème} tour Finale Départementale : 27/10/24

Les 4 qualifiés du tour 3 + CANET 2 et USEPMM 1, soit 6 équipes = 3 matches : 3 qualifiés pour la **phase régionale**

AVENIR FOOTBALL CATALAN	OC PERPIGNAN
FC ALBERES ARGELES	CANET RFC
PERPIGNAN MED. ou PERPIGNAN NORD	USEPMM

2^{ème} TOUR COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

1/16^{ème} : 24/11/24

Les 30 exempts du tour 1 + les 2 qualifiés du tour 1, soit 32 équipes = 16 matches et 16 qualifiés.

Cadrage Coupe du Roussillon Séniors du 27/10

Matches : FC POLLESTRES / FC LE SOLER
FC CERET / FC VILLELONGUE

} seuls les vainqueurs seront qualifiés pour les 1/16^{ème}

Tirage annulé et reporté au mardi 22/10/24 à 16h30, les clubs qui participent au cadrage du 27/10 ayant été intégrés comme s'ils étaient tous qualifiés pour les 1/16^{ème}, ce qui rend caduque le tirage du 15/10/24.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

2^{ème} TOUR CHALLENGE RENE BAZATAQUI

1/8^{ème} : 27/10/24

16 équipes : 8 matches = 8 qualifiés

FC LE BOULOU SJPC 2	OL ILLOIS
PERPIGNAN AC	ASC ST NAZAIRE
FC POLLESTRES	FC ST CYPRIEN 2
OL HAUT VALLESPIR	FC BAHU PEZILLA
RF CANOHES TOULOUGES 2	SALEILLES OC 2
ENT. FOURQUES TROUILLAS	FC CERET 2
FC DES ASPRES	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
FC BARCARES MEDITERRANEE	ATAC OC

Le match de Challenge René Bazataqui du 27/10 FC POLLESTRES / FC ST CYPRIEN 2 est remis à une date à fixer (le FC POLLESTRES participant au tour de cadrage de Coupe du Roussillon du 27/10/24).

MODIFICATION PLANNING DE JOURNEE

▪ Le match D4 P/A du 20/10 FC POLLESTRES 1 / OL ILLOIS se jouera à 11h00 en ouverture d'une rencontre de R2 F.

JEUNES

TIRAGE TOUR DEPARTEMENTAL FESTIVAL FOOT U13 PITCH

1. PERPIGNAN AC 1
2. FC CERET 1
3. FC CERDAGNE 1
4. CANET RFC 1
5. CANET RFC 2
6. FC BAGES – VILLENEUVE 1
7. AS PRADES 1
8. AS PRADES 2
9. CABESTANY OC 1
10. CABESTANY OC 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

11. FC DES ASPRES 1
12. FC DES ASPRES 2
13. USEPMM 1
14. USEPMM 2
15. RF CANOHES TOULOUGES 1
16. FC POLLESTRES 1
17. FC ILLE NEFIACH 1
18. FC VILLELONGUE 1
19. FC VILLELONGUE 2
20. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
21. SO RIVESALTAIS 1
22. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
23. ENT. FOURQUES TROUILLAS 1
24. FC BAHO-PEZILLA 1
25. LES PHOENIX CATALANS 1
26. LES PHOENIX CATALAN 2
27. FC LE SOLER 1
28. FC LE SOLER 2
29. FC THUIR 1
30. FC THUIR 2
31. FC CLAIRA – ST LAURENT 1
32. FC CLAIRA – ST LAURENT 2
33. FC ALBERES-ARGELES 1
34. FC ALBERES-ARGELES 2
35. FC PIA 1
36. ATAC OC 1
37. ATAC OC 2
38. SALEILLES OC
39. SP PERPIGNAN NORD 1
40. SP PERPIGNAN NORD 2
41. SP PERPIGNAN NORD 3

TOUR DEPARTEMENTAL

- Matchés et plateaux le 23/11/24

- 27 clubs : 9 plateaux de 3 équipes = 9 qualifiés
 - 14 clubs : 7 matches secs = 7 qualifiés
- } **16 qualifiés**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Le tirage :

Plateaux de 3 équipes : **le club 1er nommé reçoit le plateau.** En cas de terrain indisponible, en informer le district dans les plus brefs délais pour proposer la réception à un autre club.

PLATEAU 1	PLATEAU 2	PLATEAU 3
1. PERPIGNAN NORD 2	1. FC DES ASPRES 2	1. CLAIRA ST LAURENT 2
2. FC DES ASPRES 1	2. AS PRADES 2	2. FC VILLELONGUE 1
3. PERPIGNAN NORD 3	3. FC THUIR 1	3. SALEILLES OC 1
1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner

PLATEAU 4	PLATEAU 5	PLATEAU 6
1. ALBERES ARGELES 2	1. CLAIRA ST LAURENT 1	1. FC POLLESTRES 1
2. ATAC OC 1	2. ATAC OC 2	2. FC CERET 1
3. USEPMM 1	3. BAHO PEZILLA 1	3. AVENIR F. CATALAN 1
1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner

PLATEAU 7	PLATEAU 8	PLATEAU 9
1. FC PIA 1	1. CANET RFC 2	1. CABESTANY OC 2
2. PERPIGNAN AC 1	2. PHOENIX CAT. 1	2. FC LE SOLER 1
3. CANET RFC 1	3. FC LE SOLER 2	3. AS PRADES 1
1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner	1 arbitre officiel à désigner

Matches secs : **le club 1er nommé reçoit le plateau.** En cas de terrain indisponible, en informer le district dans les plus brefs délais pour proposer la réception au second club.

MATCH 1	
PERPIGNAN NORD 1	PHOENIX CATALANS 2
1 arbitre officiel à désigner	

MATCH 2	
RF CANOHES TOULOUGES 1	FOURQUES TROUILLAS 1
1 arbitre officiel à désigner	

MATCH 3	
CABESTANY OC 1	FC THUIR 2
1 arbitre officiel à désigner	

MATCH 4	
BAGES VILLENEUVE 1	PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
1 arbitre officiel à désigner	



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCH 5	
ALBERES ARGELES 1	FC VILLELONGUE 2
1 arbitre officiel à désigner	

MATCH 6	
FC CERDAGNE 1	SO RIVESALTES 1
1 arbitre officiel à désigner	

MATCH 7	
FC ILLE NEFIACH 1	USEPMM 2
1 arbitre officiel à désigner	



Le Règlement de l'épreuve

Les tournois triangulaires se dérouleront sur le terrain du club premier nommé au tirage. Les vainqueurs des matches secs et de chaque tournoi se verront qualifiés pour la finale départementale.



*** La pause coaching ne sera effectuée que sur les matches secs.**

*****ARBITRAGE à la touche : il doit être assuré par 1 joueur remplaçant sous la responsabilité de l'éducateur.**

RENDEZ VOUS DES EQUIPES : A 13H45 (épreuve tirs au but – 4 joueurs)

Début des matches : 14h15.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Toutes les rencontres débutent par une série de coup de pied de réparation. En cas de match nul, le résultat de la série sera déterminant.

- 4 tireurs avant chaque match,
- Faire tirer un maximum de joueurs durant l'après midi,
- Dont le gardien de but.
- En cas d'égalité à la fin de la série un 5^{ème} tireur s'avance...



DUREE DES MATCHES : 2 x 15 mn pour les poules de 3 équipes ou 2 x 30 mn pour les « matches secs ».

***UN ARBITRE OFFICIEL par plateau de 3 équipes est prévu. Les frais d'arbitrage seront débités sur les comptes « clubs » et s'élèveront à **20€** par équipe (total **60€**).

***UN ARBITRE OFFICIEL est prévu par « match sec ». Les frais d'arbitrage seront débités sur les comptes « clubs » et s'élèveront à **30€** par équipe (total **60€**).

Tournoi de 3 équipes

* **Le résultat des tirs au but départagera les équipes en cas d'égalité. Ordre des matches défini par le CTD DAP**

Match 1 } 14h15 :
Match 2 } 15h00 :
Match 3 } 15h45 :

Matches secs

***Le résultat des tirs au but départagera les équipes en cas d'égalité**

Match unique 14h15 : déroulement du match

POUR RAPPEL : Catégories autorisées dans la compétition Festival Foot U13 G :

- U14F
- 13G et U13F
- U12G U12F
- U11G et U11F. **Les U11 sont autorisés à participer à l'épreuve dans la limite de 3**, dans les conditions prévues à l'Article 73 des Règlements Généraux de la fédération.

Possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mute.e.s par équipe, dont 1 hors période (article 160 des Règlements Généraux de la Fédération).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Match U13 Animation P/A N°29418568 du 12/10 FC FENOUILLEDES / FC BAHO PEZILLA

Score initial : 4 – 7

Défi remporté par **BAHO PEZILLA : + 1pt**

Match U13 Animation P/A N°29418858 du 12/10 FC BECE VALLEE AGLY / USEPMM

Score initial : 6 – 2

Défi remporté par **BECE : + 1pt**

Match U13 Animation P/A N°29418640 du 13/10 FC VINCA / SO RIVESALTES

Score initial : 7 – 6

Défi remporté par **RIVESALTES : + 1pt**

Match U13 Animation P/A N°29418806 du 12/10 FC ILLE NEFIACH / FC LE SOLER

Score initial : 12 – 1

Défi remporté par **ILLE NEFIACH : + 1pt**

Match U13 Animation P/A N°29418857 du 12/10 AS PRADES / VILLENEUVE LA RIVIERE

Score initial : 7 – 1

Défi remporté par **VILLENEUVE LA RIVIERE : + 1pt**

Match U13 Animation P/B N°29199561 du 12/10 FC DES ASPRES / SP PERPIGNAN NORD

Score initial : 3 – 7

Défi remporté par **PERPIGNAN NORD : + 1pt**

Match U13 Animation P/B N°29422093 du 12/10 FC CERET / AVENIR FOOTBALL CATALAN

Score initial : 8 – 1

Défi remporté par **FC CERET : + 1pt**

Match U13 Animation P/B N°29422809 du 12/10 FC LE BOULOU SJPC / FC POLLESTRES

Score initial : 0 – 5

Défi remporté par **POLLESTRES : + 1pt**

Match U13 Animation P/B N°29422014 du 12/10 PERPIGNAN MED. / ST CYPRIEN

Score initial : 8 – 3

Défi remporté par **PERPIGNAN MEDITERRANEE : + 1pt**

Match U13 Animation P/C N°29199665 du 12/10 FC PIA / FC BARCARES MED.

Score initial : 0 – 5

Défi remporté par **BARCARES : + 1pt**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation P/C N°29409376 du 12/10 FC THUIR / FC CLAIRA ST LAURENT
Score initial : 4 – 5
Défi remporté par **CLAIRA ST LAURENT : + 1pt**

Match U13 Animation P/C N°29423387 du 12/10 FC VILLELONGUE / SP PERPIGNAN NORD
Score initial : 1 – 3
Défi remporté par **PERPIGNAN NORD : + 1pt**

Match U13 Animation P/C N°29423388 du 12/10 FC BAHO PEZILLA / ASC ST NAZAIRE
Score initial : 4 – 3
Défi remporté par **BAHO PEZILLA : + 1pt**

Match U13 Animation P/D N°29420799 du 12/10 ESPOIR FEMININ PPN / ATAC OC
Score initial : 1 – 8
Défi remporté par **ESPOIR FEMININ : + 1pt**

Match U13 Animation P/D N°29420800 du 12/10 CHAMPIONS ST JACQUES / PAC
Score initial : 10 – 2
Défi remporté par **CHAMPIONS ST JACQUES : + 1pt**

Match U13 Animation P/D N°29199804 du 12/10 PERPIGNAN MED. / CANET RFC
Score initial : 0 – 4
Défi remporté par **CANET : + 1pt**

Match U13 Animation P/E N°29199851 du 12/10 FC DES ASPRES / FC THUIR
Score initial : 4 – 2
Défi remporté par **ASPRES : + 1pt**

Match U13 Animation P/E N°29199852 du 12/10 FC VILLELONGUE / US BOMPAS
Score initial : 0 – 5
Défi remporté par **VILLELONGUE : + 1pt**

Match U13 Animation P/E N°29418245 du 12/10 PERPIGNAN NORD / OC PERPIGNAN
Score initial : 0 – 15
Défi remporté par **OCP : + 1pt**

Match U13 Animation P/E N°29420337 du 12/10 AS PRADES / FC PIA
Score initial : 18 – 0
Défi remporté par **PRADES : + 1pt**

Match U13 Animation P/E N°29420338 du 12/10 FC CANOHES TOULOUGES / ATAC OC
Score initial : 4 – 9
Défi remporté par **ATAC : + 1pt**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 D1 P/A N°29201599 du 12/10 CANET RFC / PERPIGNAN AC

Score initial : 14 – 1

Défi remporté par **CANET : + 1pt**

Match U13 D1 P/A N°29416851 du 12/10 BAHO PEZILLA / RF CANOHES TOULOUGES

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par **CANOHES TOULOUGES : + 1pt**

Match U13 D1 P/A N°29417003 du 12/10 FC THUIR / FC LE SOLER

Score initial : 9 – 0

Défi remporté par **THUIR : + 1pt**

Match U13 D1 P/A N°29417004 du 12/10 FC CERDAGNE / USEPMM

Score initial : 1 – 1

Défi remporté par **CERDAGNE : + 1pt**

Match U13 D1 P/B N°29201664 du 13/10 FC CLAIRA ST LAURENT / CABESTANY OC

Score initial : 0 – 4

Défi remporté par **CABESTANY : + 1pt**

Match U13 D1 P/B N°29411292 du 12/10 FC DES ASPRES / LES PHOENIX CATALANS

Score initial : 9 – 2

Défi remporté par **ASPRES : + 1pt**

Match U13 D1 P/B N°29421728 du 12/10 FOURQUES TROUILLAS / ALBERES ARGELES

Score initial : 7 – 8

Défi remporté par **FOURQUES TROUILLAS : + 1pt**

Match U13 ELITE N°29201695 du 12/10 FC ALBERES-ARGELES / SO RIVESALTES

Score initial : 0 – 5

Défi remporté par **ARGELES : + 1pt**

Match U13 ELITE N°29201694 du 12/10 CANET RFC / USEPMM

Score initial : 5 – 4

Défi remporté par **CANET : + 1pt**

Match U12 P/B N°29231925 du 12/10 FC CLAIRA ST LAURENT / CABESTANY

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par **CABESTANY : + 1pt**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MODIFICATION PLANNING DE JOURNEE

- La rencontre de Coupe d'Occitanie U17 du 20/10 AVENIR FOOTBALL CATALAN / ENTENTE VALLESPIR ASPRES, du fait de l'indisponibilité du Stade de l'AFC, est inversée.

PROCHAIN TIRAGE COUPE D'OCCITANIE U17 ET U15

22/10 à 16h45 : 2^{ème} tour Finale Départementale Coupe d'Occitanie U17 le week-end des 02 et 03/11/24

6 clubs : les 4 qualifiés du 1^{er} tour + les 2 exempts = 3 matches

3 qualifiés pour la phase régionale

22/10 à 17h00 : 2^{ème} tour Coupe d'Occitanie U15 le week-end des 02 et 03/11/24

4 clubs : les 3 qualifiés du 1^{er} tour + l'exempt = 4 matches, soit 2 qualifiés

COMPETITIONS FEMININES

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

- Le match de Coupe du Roussillon Féminines à 8 du 20/10 FC ST CYPRIEN / FC DES ASPRES est avancé au vendredi 18/10 (accord écrit des deux clubs).

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 11

- La commission prend note que le Comité Directeur a décidé de la mise en place de la Coupe du Roussillon Féminines à 11 avec les 3 équipes engagées : CANET RFC - FC POLLESTRES - RF CANOHES TOULOUGES. 1^{er} tour le 13/04/25 avec deux clubs + 1 exempt : 2 équipes qualifiées pour la Finale



- La Commission présente ses sincères condoléances à Mr Régis SANCHEZ et sa famille pour le deuil qui les touche.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire de séance
J-C RICHARD



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 16/10/24 PV N°6

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Gérard PEREZ

Présents : Nicolas GADEA, Hassan KOTANI (présence partielle), Joseph PISCITELLO, SICARD Pierre-Luc

Excusés : CHOBEAUX Didier, Jean-Pierre SOJAT

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

• Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.

SITUATION FINANCIERE DE L'OLYMPIQUE ILLOIS

► REPRISE DE DOSSIER

Vu :

- Le solde général du compte de l'OLYMPIQUE ILLOIS.
- Les courriels de relance adressés par le Service Comptabilité concernant sa situation débitrice envers le District de Football des Pyrénées-Orientales.

▪ La CRC ayant demandé au Président de l'OLYMPIQUE ILLOIS de régulariser la situation financière du club **avant le mardi 15 OCTOBRE 2024**.

▪ Le service comptabilité ayant eu 2 rejets de prélèvement sur le compte de l'OLYMPIQUE ILLOIS (avec amende de 40€ au débit du compte du club).

▪ Le club de l'OLYMPIQUE ILLOIS n'ayant pas régularisé sa situation débitrice envers le district de football des P-O à ce jour, contrairement aux dispositions de l'article 54 des épreuves officielles :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 54 –

Les Clubs sont tenus de consulter régulièrement la situation de leur compte sur FOOTCLUBS et sur boîte e-mail officielle chaque fin de mois. Les sanctions prévues à l'Article 200 des Règlements Généraux de la FFF sont applicables, si le club n'a pas régularisé sa situation financière dans les 10 jours à compter de la date à laquelle son compte est débiteur.

Les sanctions liées à la situation financière des Clubs sont des sanctions administratives, elles sont prises en premier ressort par la Commission Départementale des REGLEMENTS & CONTENTIEUX et sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus.

Les pénalités sont appliquées comme suit :

- En cas de rejet d'un prélèvement, le club fautif sera pénalisé d'une amende de 25€.
- Après un 2ème rejet, l'équipe 1ère dudit club sera pénalisée d'un retrait de 2 points à son classement et ce, par semaine d'infraction.
- A défaut de régularisation au terme de la 4ème semaine écoulée, l'équipe concernée sera mise hors compétition et rétrogradée en division inférieure la saison suivante.

PCM : La commission des règlements et des contentieux, jugeant en première instance, dit qu'il y a lieu d'infliger à l'OLYMPIQUE ILLOIS un retrait de 2 points au classement de son équipe SENIORS D4 Poule A et, transmet le dossier à la commission compétente pour enregistrement de ce retrait de point.

- De plus, à défaut de régularisation de sa situation financière avant le mardi 22 OCTOBRE 2024, la commission se verra dans l'obligation de pénaliser le club d'un nouveau retrait de 2 points à l'équipe concernée et, rappelle qu'au bout de la 4^{ème} semaine d'infraction, cette équipe sera mise hors compétition.

► DOSSIER EN SUSPENS

MATCH U15POULE B DU 12/10/24 N°2942158

FC BAGES VILLENEUVE 1 / PHOENIX CATALANS 2

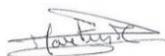
► DOSSIER EN SUSPENS

- A noter que Mr Hassan KOTANI a quitté la séance lors de l'examen de ce dossier.



- La Commission adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Mr Jean-Pierre COUCHEZ.

Le Président
Roger MARTIN



Prochaine réunion le 23/10/24

Le Secrétaire de séance
Gérard PEREZ



AMENDES FOOT ANIMATION

PV N°3

• *Les présentes décisions peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification du procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.*

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Journée du 12/10/24

U9

-Poule E :

FC CLAIRA ST LAURENT : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule F :

LE BOULOU SJPC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

U11

-Poule A :

FC LE BOULOU SJPC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule B :

LES PHOENIX CATALANS : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule D :

CANET RFC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule E :

AS PEYRESTORTES : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule F :

OC PERPIGNAN : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

PERPIGNAN AC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

- Poule G :

RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 16/10/2024 - PV N°7 : ouverture de la séance à 16h30

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE (présence partielle)

Présents : ANCEL Gérard (présence partielle), Marie-France MARTIN (présence partielle), MERMET Jean-Louis, Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR (présence partielle)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, de interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

□ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

□ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

□ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

○ rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

○ et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le

Mercredi 23/10/24

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal de la réunion du bureau du 3 octobre

Présents : AZARGUI Faissal – GUERIoT Christophe – GIL Boris – REYES Ludovic – ROMERO Didier – ACHLOUJ Hassan – DEMANNE Bertrand

Excusé : CAZORLA Bruno

Nouvelle FIA :

La CDA, pour répondre à des demandes de clubs, visant à former des candidats ne pouvant pas toujours se libérer 3 jours complets, a souhaité mettre en place une FIA dite continue, les vendredis en soirée au district :

- Tous les vendredis à compter du 8/11 et jusqu'au 13/12 de 19h30 à 22h30
- Le samedi 21 décembre de 9h à 16h30 pour la partie pratique et l'examen final.
- Lieu : Siège du district des Pyrénées-Orientales

Pour toute question, merci de vous rapprocher de la CDA à arbitres@pyrenees-orientales.fff.fr
L'inscription est obligatoire avant le début de la formation.

Correspondance reçue :

Mr Kevin DOUAY souhaitant intégrer le pôle administratif de la CDA. Le Bureau transmet au Comité Directeur pour validation, afin que Mr Kevin DOUAY devienne secrétaire adjoint de la CDA ainsi que du Conseil de l'Ordre.

Le Président
Boris GIL



Le Secrétaire de séance
Ludovic REYES



Procès-Verbal de la réunion 14 octobre

Présents : Bruno CAZORLA – Boris GIL – Ludovic REYES

Correspondance reçue

Mail reçu du club FC CERDAGNE sollicitant une intervention de sensibilisation sur l'arbitrage.
Dorian CRESCI réalisera cette intervention.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Mail reçu du club FC LE BOULOU SJFC sollicitant l'intervention de la CDA un lundi soir pour une sensibilisation spécifique au poste de gardien de but. Bertrand DEMANNE réalisera cette intervention.

Situation de Monsieur SOUCI Said

Attendu que cet arbitre a eu sa dernière licence pour la saison 2020-2021.

Attendu que sa dernière affectation est Départemental 3 dans le district des « Bouches-du-Rhône ».

Attendu que dans ses préconisations le « Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur » applicable au 01/09/2023 suggère de réintégrer l'arbitre dans la catégorie inférieure sans contrainte de formation.

PCM : La CDA propose l'affectation de Mr SOUCI Said en départemental 4 au Comité Directeur pour validation.

Formation Initiale à l'Arbitrage

La prochaine formation aura lieu du 1er au 3 novembre 2024 au stade Eric Cantona à Argelès sur Mer.

Le Président
Boris GIL



Le Secrétaire
Bruno CAZORLA

